**NOTES POUR UNE HOMÉLIE**

**SUR LE PROJET DE LOI 52**

**HOMÉLIE**

Comme il est bon de voir nos jours s’allonger. Même si le temps reste froid, la montée de la lumière dans nos journées est toujours un signe de joie et d’espérance. On reprend force, courage et goût de vivre.

La lumière est ainsi devenue pour les chrétiens un symbole fondamental. Dans un monde plongé dans les ténèbres du mal et le brouillard de la confusion des valeurs, notre foi nous a fait découvrir dans la vie et l’enseignement de Jésus une Lumière décisive qui est source de paix, de joie, d’amour. La Parole de Dieu est pour nous une source d’espérance et de courage. C’est là que notre foi puise ses convictions.

Au Québec, où il est à la mode de se moquer de nos valeurs judéo-chrétiennes, il est plus urgent que jamais de retrouver nos racines et de faire face aux problèmes de la société en puisant à la lumière de notre foi. En particulier, lorsqu’il est question de vie et de mort, nous avons besoin de l’éclairage précieux de notre foi.

Nous vivons dans une société où la seule chose qui compte, c’est l’individu et sa liberté sans limites. Notre société cache, en particulier, une conception de l’être humain fondé sur son utilité ou son acceptabilité sociale. Dès lors, la vie d’une personne ne tient plus à grand-chose à partir du moment où elle n’est pas ou n’est plus utile ou rentable.

**Un projet de loi adopté en douce**

On comprend alors pourquoi, par exemple, nos évêques québécois, et notre évêque en particulier, Mgr Noël Simard, nous appellent à ne pas rester une fois de plus indifférents ou passifs devant le projet de loi 52 présenté par le gouvernement Marois à l’Assemblée nationale, et qui devrait être adopté d’ici quelques semaines.

Pendant que l’on nous fait discuter fortement de la Charte de la laïcité, on s’apprête à légaliser en douce l’euthanasie par l’adoption du projet de loi 52. Ce projet de loi rend possible et légal l’euthanasie de personnes qui sont en fin de vie, sous l’appellation d’ « aide médicale à mourir ».

**L’amour de la vie, d’une vie dans la dignité**

La foi catholique aime la vie et cherche à la protéger à du début jusqu’à la fin car elle vient de Dieu et retourne à Dieu. C’est pourquoi elle commande de tout faire ce qui est possible pour soigner et guérir la maladie, améliorer l’état des malades ou, si cela devient impossible, de soulager leurs souffrances.

Depuis longtemps, la foi catholique, exprimée par nos Papes successifs, ont rappelé que nul n’est tenu à l’acharnement thérapeutique face à un malade en phase terminale. En effet, rien ne sert aux médecins de prendre des moyens extraordinaires pour maintenir en vie une personne gravement malade alors que rien ne peut améliorer son état. C’est la faire souffrir inutilement ou encore, prolonger une vie sans espoir d’améliorations.

De plus, un malade ou les personnes responsables ont toujours le droit de refuser ou de faire interrompre par les soignants un traitement qu’ils jugent inutiles dans ces conditions.

C’est pourquoi l’Église a toujours appuyé les efforts de ceux qui veulent soulager ou combattre la souffrance physique et morale. En Occident, les hôpitaux et les hébergements pour les aînés et les malades ont, la plupart du temps, été créés sur l’initiative de l’Église, des communautés religieuses ou des laïcs.

Et on ne peut que se réjouir du développement d’un réseau de maisons de soins palliatifs (comme à Hudson ou à Kirkland) où les personnes en fin de vie peuvent partir dans un climat de paix, de solidarité, de compassion, entourés de leurs proches ou de personnes dévouées. C’est un aspect du projet de loi que les évêques encouragent. Dans ces institutions, les malades bénéficient d’une médication sédative qui vise uniquement à atténuer leurs douleurs, surtout en phase terminale. C’est cela « mourir dans la dignité » et la véritable « aide médicale à mourir » qu’on attend des soignants.

**Tuer n’est pas un soin**

Mais, là où un catholique ne peut être d’accord, c’est lorsqu’on veut accélérer la fin de la vie en donnant la mort. Le gouvernement appelle cela « l’aide médicale à mourir » mais il est clair qu’il s’agit de donner la mort volontairement et directement une personne, avec ou sans son consentement, pour des motifs de compassion*.* Le Code criminel du Canada considère cela comme un homicide. Il n’y a rien d’humain à tuer une autre personne. Tuer n’est pas un soin. Il s’agit d’éliminer la douleur, pas les malades.

Le projet de loi québécois s’inspire de législations semblables, notamment en Belgique. Or, il faut savoir qu’en Belgique, on trouve moyen non seulement de contourner assez facilement les conditions de l’euthanasie légale des personnes en fin de vie, mais on projette d’étendre cette pratique aux mineurs, aux enfants souffrants. Viendra ensuite inévitablement la tentation de réclamer le droit au suicide sans limites et l’élimination des handicapés. C’est inévitable.

 Depuis 50 ans, en Occident, tout un courant de pensée vise à détruire progressivement les valeurs de la vie à la base de notre société. Pensons à l’avortement où on est passé de l’avortement thérapeutique à l’avortement sur demande.

Nous devons chercher à protéger la conscience des médecins qui seront probablement obligés d’agir contre leur serment d’office ou soumis à toutes sortes de pression juridiques, professionnelles ou sociales pour pratiquer « l’aide médicale à mourir ». Pensons enfin et surtout aux malades qui n’auront plus confiance dans leur entourage ou seront soumis à toutes sortes de pressions pour choisir de mourir plus rapidement.

**Le temps d’agir**

 Il n’est pas trop tard, mais il est temps de secouer notre conscience et d’agir, face à un courant qu’on ne pourra plus arrêter.

Voici le texte de la lettre des évêques du Québec invitant tous les catholiques à la prière et à l’action, à l’occasion de la prochaine Journée mondiale des malades, le mardi 11 février prochain….